

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La plupart des puissances qui doivent prendre part aux délibérations de la conférence, ont fait parvenir à Paris leur adhésion et ont désigné leurs représentants.

On assure qu'à cette occasion M. de Solms-Sonnenvalde, premier secrétaire et chargé d'affaires à l'ambassade de Prusse, sera nommé ministre plénipotentiaire, et c'est à ce titre qu'il remplacera M. de Goltz dans la conférence.

On a répandu le bruit que la réunion de la conférence serait probablement remise au 16 de ce mois.

Nous croyons pouvoir assurer que, jusqu'à ce moment, rien n'a été changé à la première indication donnée par le *Journal officiel*, qui fixe cette réunion au 9 janvier.

La *Correspondance provinciale*, de Berlin, du 6 janvier, dit que la Prusse a donné au comte de Solms des pleins pouvoirs spéciaux pour la conférence.

On croit qu'à moins d'incidents inattendus, les délibérations seront menées à bonne fin en quelques jours.

L'ancien *Moniteur*, qui, en cessant d'être officiel, n'en a pas moins gardé d'importantes relations dans les sphères élevées du pouvoir, assure que dans le cas où la conférence menacerait de ne pas aboutir, la Russie demanderait aux puissances de respecter strictement le principe de non-intervention et de laisser la

Grèce et la Turquie vider seules leur querelle. Cette conduite serait habile, et on reconnaît bien là la diplomatie moscovite; mais est-on sûr que la Russie elle-même respecterait scrupuleusement le principe qu'elle aurait posé? Tout ce qui se passe dans les principautés du Danube et en Orient prouve que les grandes puissances y ont prêté secrètement la main, et évidemment aucune d'elles ne pourrait et ne voudrait se désintéresser dans le conflit, s'il venait définitivement à éclater.

La *Gazette de Lausanne* annonce que le marquis de La Valette aurait adressé une circulaire aux agents de la France à l'étranger, concernant les attaques dont l'Empereur Napoléon peut être l'objet de la part des journaux dans les pays auprès desquels ces agents représentent le gouvernement impérial. Cette feuille, dénaturant la vérité, ajoute que cette circulaire aurait pour objet de provoquer des poursuites judiciaires contre ces journaux.

Nos renseignements nous permettent d'affirmer, au contraire, que les instructions données par le ministre des affaires étrangères à ses agents sont dans un sens aussi modéré que libéral, et la preuve vient d'en être donnée par la discontinuation des poursuites dirigées contre un journal édité à Leipzig, et qui était accusé d'avoir publié des attaques injurieuses contre l'Empereur des Français.

On écrit de Corfou, le 6 janvier (source grecque) :

Dé fausses nouvelles répandues ont décidé Petropoulaki à capituler et à retourner à Syra

avec quelques-uns des volontaires. Son fils, avec le plus grand nombre, et tous les chefs crétois soutiennent vigoureusement l'insurrection qui n'a pas faibli.

Le gouvernement provisoire existe toujours, et le programme du peuple est toujours l'union.

Le ministère hellénique a été modifié. M. Valaorit a été nommé aux finances, et M. Diamantopoulo à la justice.

On mande de Constantinople, le 5 janvier :

Par suite des difficultés démontrées dans l'application de la mesure d'expulsion des sujets hellènes, la Sublime-Porte vient de décréter quelques dispositions destinées à sauvegarder tant les intérêts du commerce que la sûreté générale de l'empire :

Ces conditions sont :

1^o Les traités de la Sublime-Porte avec la Grèce se trouvant suspendus par suite de la rupture des relations entre les deux gouvernements, tous les Hellènes établis en Turquie sont placés sous la protection des lois du pays pour toutes leurs affaires soit commerciales, soit du ressort de la police, soit de toute autre nature.

2^o Sont considérés comme vrais sujets hellènes ceux qui sont issus de parents sujets hellènes ou qui ont acquis cette nationalité en vertu du protocole de Londres. Relativement aux individus de cette catégorie, le gouvernement impérial avisera à l'expulsion de ceux dont il ne voudrait plus permettre le séjour sur le territoire de l'empire.

En conséquence, les autorités impériales auront partout à s'enquérir dûment sur le compte des sujets hellènes de la catégorie en

question, afin de discerner les gens honnêtes des gens turbulents, et de les faire connaître au gouvernement impérial.

Quant aux individus qui, étant sujets ottomans, sont parvenus à se faire délivrer, soit par l'entremise des consuls hellènes, soit d'une autre manière, des passeports helléniques, ils devront, ou abandonner leurs passeports pour se faire réintégrer dans leur nationalité primitive, ou bien quitter l'empire pour ne plus y retourner, sauf à être considérés comme sujets ottomans s'ils y retourneraient plus tard.

Les individus de cette catégorie seront invités à quitter le territoire ottoman pour aller où ils voudront, et, s'ils ne partent pas dans le délai fixé, ils seront contraints à se soumettre à cet ordre dans les formes requises.

3^o Ces dispositions ne modifient en rien la décision prise antérieurement à l'égard de la marine marchande hellénique.

Pas de nouveaux mouvements insurrectionnels en Espagne; mais dans la capitale un *meeting* démocratique formidablement bruyant et violent. Le gouvernement provisoire y a été mis publiquement en accusation, comme traître à la patrie, à la liberté, à la souveraineté nationale. Au milieu de la tempête, un républicain mois énergumène que les autres a rappelé à la pudeur les partisans du grand parti de la république.

La *Discusion* bat le rappel au profit de la réunion de tous les ennemis du gouvernement actuel.

Le général Caballero de Rodas poursuit avec activité le désarmement de la milice nationale.

FEUILLETON.

12

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

Le 30, les insurgés de l'Alava virent venir à eux un homme dans la force de l'âge, à la figure noble et sévère, aux traits fortement accentués, portant le simple costume du paysan basque, la cape, les sandales et le béret de la Navarre. Il se présenta aux royalistes au moment où ils étaient découragés. Ce fut dans la vallée pittoresque d'Araquil, qui borde la route de Pampelune à Salvatierra, que le colonel Zumalacarreguy, car c'était lui, vint au milieu des deux bataillons. Il était alors peu connu des habitants qui avaient embrassé la cause de don Carlos, mais il se montra d'une façon si résolue, leur offrit si nettement de se mettre à leur tête, au moment où les chefs paraissaient heureux de décliner une responsabilité trop lourde pour leurs talents, que tous, se sentant entraînés vers cet homme extraordinaire par une invincible et soudaine sympathie, acceptèrent ses offres et jurèrent de le suivre. Le premier moment d'enthousiasme passé, le nouveau général eut besoin de

toute sa fermeté pour déjouer quelques intrigues et maintenir sa position. Les principaux chefs de la faction, après avoir d'abord consenti volontairement à lui abandonner le commandement (Ituralde entre autres), le réclamèrent bientôt, disant qu'ils avaient été les premiers à proclamer le roi. Ituralde alla plus loin, il envoya deux pelotons pour arrêter Zumalacarreguy.

Ce dernier avait une vigueur d'esprit peu commune. Nul ne savait comme lui prendre sur les hommes, et particulièrement sur les soldats, l'ascendant que donne le courage, le sang-froid et la détermination. Apprenant ce qui se passe, il se porte au-devant des deux compagnies, comme si elles venaient recevoir ses ordres, et leur prescrit de lui amener Ituralde, ce qu'elles font sans hésiter. Ituralde se croit perdu. Zumalacarreguy le nomme son second, proclame qu'il ne cédera le commandement en chef à personne jusqu'à ce qu'il ait reçu les ordres du roi, à moins que Eraso, alors interné en France, et qui le premier s'était déclaré pour don Carlos, ne vienne le lui réclamer.

Eraso, quelque temps plus tard, parvint à quitter la France et à passer en Espagne. Il rejoignit la petite armée du prétendant. Fidèle à sa parole, Zumalacarreguy voulut lui remettre le commandement. Eraso le refusa. Ce procédé aussi noble chez l'un et chez l'autre de ces deux hommes, éteignit toute jalousie, toute discussion

parmi les troupes carlistes qui n'eurent plus, à partir de ce moment, jusqu'à la mort de Zumalacarreguy, qu'un seul général en chef, exerçant le pouvoir le plus absolu.

L'armée régulière espagnole obéissant alors à la reine Christine, était forte de cent dix à cent vingt mille hommes. Pour lutter contre elle, Zumalacarreguy avait trouvé en tout et pour tout huit cents fantassins armés de mauvais fusils, quatorze cavaliers, un seul officier d'artillerie, deux mauvais pierriers et cinq mille francs en caisse.

C'est avec des moyens aussi faibles, pour ne pas dire ridicules, mais soutenus par la majeure partie des populations des provinces du nord de l'Espagne, que les carlistes, commandés par Zumalacarreguy, osèrent entrer en lutte.

Le général comprit que, pour assurer son autorité, sa prépondérance, pour gagner la confiance de ses soldats, et leur donner à eux-mêmes de l'audace, il fallait tenter quelque hardi coup de main. Il apprend qu'à Pampelune les autorités ont déclaré solennellement que la faction n'existait plus que dans l'esprit timoré de quelques habitants. Aussitôt, son parti est pris, son plan est arrêté. Pendant une nuit obscure, il se présenta à l'un des faubourgs de la capitale de la Navarre. Il s'empare de cent vingt peseteros et va peut-être prendre la

ville, lorsqu'un jeune trompette christinos a l'idée de sonner la charge. Les carlistes sont déjà débandés et répandus dans les maisons; ils croient avoir la cavalerie ennemie à leurs trousses, ils prennent la fuite: trente d'entre eux sont faits prisonniers.

Malgré la fin assez malheureuse de cette tentative, le but de Zumalacarreguy était atteint. Les soldats de la reine avaient été surpris. Les habitants terrifiés, l'existence d'une armée carliste était bien constatée, et cette armée était ou assez nombreuse ou assez audacieuse pour entreprendre l'attaque d'une grande ville. En outre, il était avéré aux yeux des partisans de don Carlos qu'ils pouvaient lutter avec avantage contre les troupes régulières, et un grand nombre de jeunes gens se figurant les bataillons carlistes plus nombreux qu'ils n'étaient, n'hésitèrent pas à venir se ranger sous les drapeaux de la faction.

Nous n'entrons pas dans de plus grands détails sur les premiers pas de l'armée carliste. Nous dirons seulement que cette armée, petit et bien faible ruisseau à son origine, devint en peu de temps sous la main puissante et organisatrice de Zumalacarreguy un fleuve, un torrent qui, débordant sur toutes les provinces d'Espagne, jeta bientôt l'épouvante jusqu'aux murs de Madrid, forçant la cour à évacuer la capitale, un beau jour qu'un autre vigoureux soldat de don Carlos, Cabrera,

Les agents du duc de Montpensier se remuent plus activement que jamais, en Espagne, et se vantent d'être assurés, avec le concours des principaux ministres du gouvernement provisoire, de faire proclamer ce prince roi d'Espagne par les Cortès. Nous verrons bien.

On lit dans la France :

Nous ne savons dans quel but les mêmes journaux qui ont annoncé que la France appuyait la candidature du prince des Asturies au trône d'Espagne, assurent maintenant qu'elle appuie celle du prince de Carignan.

Nous n'hésitons pas à dire que la seconde allégation n'est pas plus exacte que la première.

Une dépêche de Copenhague annonce que le gouvernement prussien amasse d'énormes quantités de munitions de guerre dans les fortifications de Duppel et de Sonderborg.

L'apaisement se fait dans les provinces italiennes, que l'application de l'impôt sur la mouture avait... émues. Reggio, Parme, Bologne sont rentrées dans le silence. Quelques nuages encore dans les environs de ces deux dernières villes; mais rien de grave.

La Hongrie est en ce moment en proie à la fièvre électorale. Les élections semblent promettre un succès complet au parti Deak, et par conséquent au gouvernement qui est sorti de son sein. On s'attend à ce que l'opposition triomphe, surtout dans les districts serbes et roumains, où le souvenir des anciens conflits avec l'Autriche est resté plus vivace qu'ailleurs.

Le *Tablet* fait les réflexions suivantes, au sujet des dernières élections pour le Parlement anglais :

Les statistiques des dernières élections démontrent que l'Angleterre, sur un chiffre de 1,994,536 électeurs, a donné 222,321 voix en faveur de l'émancipation de l'Irlande; l'Ecosse, sur 225,799 électeurs, a donné 97,890 voix, et l'Irlande, sur un chiffre de 227,000 électeurs, n'a donné que 12,284 voix pour sa propre délivrance; les deux tiers environ des électeurs irlandais se sont abstenus de voter. Ce fait démontre quelle pression a dû être exercée sur les électeurs, et, par conséquent, quelle est l'urgence de réformer l'organisation du système des fermages dans ce pays.

Nous lisons dans la France :

M. le baron Séguier, procureur impérial à Toulouse, vient de donner sa démission en adressant à M. le procureur général une lettre que publie le *Messenger de Toulouse*, et qu'on lira plus loin.

Cette résolution se rattache aux procès de presse qui ont suivi l'incident Baudin. Dans

une précédente lettre également rendue publique, M. Séguier donne à entendre qu'il ne poursuivait les journaux de son ressort que parce qu'il en avait reçu l'ordre. Il paraît que, depuis lors, il aurait été blâmé de la tiédeur de ses réquisitoires dans les affaires où il a porté la parole. M. Séguier considère ces reproches comme une atteinte à son indépendance et à sa dignité; il préfère résigner ses fonctions.

Sans doute, dès que sa conscience proteste contre les instructions qu'il reçoit des chefs du parquet, les devoirs de la hiérarchie et de la discipline ne sauraient l'emporter sur la sincérité de ses convictions; il fait bien de se retirer. Seulement, on se demandera, peut-être, pourquoi il ne l'a pas fait plus tôt?

On s'étonnera peut-être que, n'ayant pu réussir à faire prévaloir des idées de modération, il ait cependant consenti à diriger les poursuites. N'était-ce pas alors le bon moment pour revendiquer les droits imprescriptibles de la conscience et se retirer?

Lorsque l'affaire est venue devant le tribunal correctionnel, on se demandera pourquoi il a porté la parole de l'accusation. Ne valait-il pas mieux alors s'abstenir ou se démettre?

Aujourd'hui, n'est-il pas un peu tard, et les circonstances dans lesquelles se produit la démission de M. Séguier n'entèvent-elles pas quelque chose à son importance?

Nous comprenons et nous honorons toujours les fières résolutions d'un cœur généreux qui sacrifie son intérêt à son devoir, la ferme attitude d'un noble caractère qui refuse de s'associer à une politique qu'il désapprouve; mais, ne pensera-t-on pas avec nous que le principal mérite de ces actes d'indépendance, c'est de s'accomplir à l'heure opportune? Ni trop tôt, ni trop tard: à temps!

Voici la lettre que M. Séguier a adressée au *Messenger de Toulouse* :

Toulouse, le 4 janvier 1869.

Monsieur le rédacteur en chef,

M. le garde des sceaux vient d'accepter ma démission de procureur impérial à Toulouse: je tombe victime de ma modération relative vis-à-vis de la presse. Ma cause est un peu la vôtre, et je vous demande le secours de votre publicité pour faire connaître à mes concitoyens les circonstances qui m'ont amené à prendre cette résolution.

La lettre ci-jointe, que j'ai adressée à M. le procureur général, ne laisse aucun doute à ce sujet.

Toulouse, le 30 décembre 1868,

Monsieur le procureur général,

J'ai l'honneur de vous remercier d'avoir bien voulu me faire connaître les nouveaux reproches qui me sont adressés par M. le garde des sceaux, et je vous prie d'excuser les nouveaux ennuis que je vous cause en ce moment.

Il résulte de la lettre de M. le garde des sceaux, en date du 29 décembre :

1° Que, dans mon réquisitoire prononcé le 21 décembre contre le journal *l'Emancipation*, « j'aurais voulu vous lier par l'engagement singulier que j'aurais pris d'accepter l'indulgence du tribunal. »

Je n'ai pas dit un mot de ces choses, ce qui me prouve, ce que je savais depuis un certain temps déjà, que les gens chargés de me surveiller à l'audience et de rapporter mes paroles ont été mal choisis;

2° Que M. le garde des sceaux ne croit pas pouvoir tolérer plus longtemps mes réquisitoires trop faibles dans les affaires de presse.

Parler à l'audience sous la surveillance d'une police occulte, — donner des conclusions imposées par avance par M. le garde des sceaux sont deux choses que, de mon côté, je ne puis accepter, et je vous prie, monsieur le procureur général, de vouloir bien remettre à M. le garde des sceaux ma démission de procureur impérial à Toulouse.

Cette démission n'a rien de volontaire; elle m'est imposée par les reproches injustes et blessants qui me sont prodigués depuis quelque temps au sujet de mon attitude dans les affaires de presse, et c'est une véritable disgrâce que je subis pour avoir voulu servir l'Empereur avec la modération et la dignité que nous a recommandées M. le garde des sceaux dans sa circulaire du 4 juin 1868.

Je suis avec respect, monsieur le procureur général, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le procureur impérial,

SÉQUIER.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Baron T. SÉQUIER.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

A la veille de la session, l'Empereur et ses ministres cherchent quel pourrait être, dans le Corps-Législatif, le meilleur rapporteur du budget.

M. le baron Nicolas Clary vient de succomber à la maladie violente dont il a été atteint la semaine dernière. Il était âgé de peine de cinquante ans et le plus jeune des trois frères Clary. Il était issu d'une famille de négociants qui a donné des reines à l'Espagne et à la Suède par le double mariage de Julie Clary avec Joseph Bonaparte, et d'Eugénie Clary avec le général Bernadotte. Cette famille, d'origine marseillaise, n'était guère connue que par sa grande fortune. L'avènement de Napoléon III au pouvoir l'a mise en évidence. L'aîné a été fait sénateur et le second est député, après avoir

été officier d'ordonnance du maréchal Bugeaud, en Algérie, et commandant d'un bataillon de la garde mobile en 1848. Le défunt n'avait voulu que la fonction de maire de sa commune,

Plusieurs correspondances à l'étranger persistent à annoncer le prochain retour de M. de Malaret à Paris.

Cette nouvelle est fautive.

Nous lisons dans la *Gazette de Cologne* :

M. le maréchal Niel a reçu les nouveaux officiers de la garde mobile, et leur a adressé une allocution énergique dans laquelle il a marqué à chacun son devoir dans l'armée et ce que la patrie attendait d'eux. Puis, rappelant le souvenir des volontaires de la République et des soldats du premier Empire, M. le maréchal a ajouté que, le cas échéant, ces enseignements ne seraient pas perdus, et que la nouvelle garde mobile ne démentirait pas la confiance que la France avait en elle.

Voici le bulletin du 7 janvier sur la santé du prince Napoléon :

On constate de l'amélioration dans l'état de Son Altesse impériale, mais le repos est toujours nécessaire.

La maladie du prince n'a jamais eu un caractère véritablement alarmant; elle a été provoquée par les fatigues de ses nombreux et longs voyages pendant l'été dernier. On se rappelle que le prince Napoléon est parti avec une chaleur tropicale pour l'Allemagne; qu'il est allé ensuite à Vienne, puis à Pesth, à Bucharest, à Constantinople, et qu'à peine de retour en France, il est reparti pour aller en Angleterre. Là, il a éprouvé une indisposition qui l'a forcé à quitter son yacht et à s'embarquer pour rentrer à Paris sur le bateau à vapeur ordinaire qui fait le trajet de Douvres à Calais.

Dès son retour il est parti pour Nohan, où l'humidité du pays a déterminé des accès de fièvre.

Depuis ce moment la fièvre a continué; et sans que la maladie ait jamais pu inspirer des inquiétudes graves, elle a cependant préoccupé les amis de Son Altesse impériale.

La forte constitution du prince et le repos qui lui est recommandé permettent d'espérer que son rétablissement ne se fera pas longtemps attendre.

Le *Mémorial diplomatique* donne sur le jeune prince de Belgique les nouvelles suivantes :

Nous avons été les premiers à annoncer, il y a six semaines, que l'affection dont est atteinte S. A. R. le duc de Brabant commençait à prendre un caractère plus bénin; depuis, l'amélioration n'a fait que devenir de plus en plus sensible et accroître l'espoir d'une entière guérison. Cet espoir, selon qu'on nous mande de Bruxelles, est fondé principalement sur cette circonstance que le jeune malade a heureusement traversé la période la plus critique. Les médecins avaient craint que l'influence de

osa s'avancer sur cette ville après avoir pris les armes pour venger la mort de sa mère.

Au moment où nous sommes arrivés et où notre ami Poriace, le cœur dévoré d'une passion subite, s'est décidé à brûler ses vaisseaux et à se jeter dans un parti politique, lui qui avait toujours, en philosophe, ri de la politique et des partis, à ce moment, disons-nous, l'armée insurgée, l'armée carliste, l'armée légitimiste, l'armée de la faction, comme on voudra l'appeler, était formée des éléments suivants :

1° Dix bataillons portant les numéros de 1 à 10 et un autre dit des guides.

Cinq bataillons sur ces onze bataillons, les 1^{er}, 3^e, 4^e, 6^e, et 10^e, faisaient partie de la division d'opération, et ne quittaient jamais Zumalacarreguy.

Les cinq autres de Navarre, 2^e, 5^e, 7^e, 8^e, 9^e, sous la direction de leurs commandants, quelquefois réunis sous le commandement de l'un d'eux, Segastibelza, un des lieutenants de Zumalacarreguy, opéraient isolément sur l'extrême-frontière d'Aragon et dans la vallée de Bastan, dans le but principal de maintenir libres les communications avec la France. C'était, en effet, par la ligne des Pyrénées que l'on recavait des émigrés, du matériel de guerre et de l'argent envoyés par les souverains du Nord.

2° Une division de quatre bataillons d'Alava, division

aux ordres d'un autre lieutenant de Zumalacarreguy, Villaréal. Ces troupes suivaient de loin et en seconde ligne les opérations de la division du général en chef, prêtes à appuyer ses mouvements offensifs ou à soutenir une retraite.

3° Cinq bataillons de Guipuscoa. Deux entraient dans la division d'opération de Zumalacarreguy; trois autres, sous Guidebalde, occupaient le peu de points laissés libres dans leur province, presque partout garnie de troupes christinos.

4° Six bataillons de Biscaye sous les ordres d'Erason. Ils ne sortaient pas de la province, formant une sorte de blocus des petites villes de la côte, principalement celui de Bilbao.

L'infanterie régulière de l'armée carliste était tout organisée en bataillons; chaque bataillon, fort de sept à huit cents hommes, était commandé par un chef de bataillon, un lieutenant-colonel ou même un colonel. Ces vingt-six bataillons offraient donc un effectif moyen de vingt mille hommes.

A cette infanterie régulière, encore assez mal armée et habillée, mais bien disciplinée, instruite et manœuvrière, il faut ajouter des corps volants ou *partidas*, sorte de guérillas agissant suivant le bon plaisir de leurs chefs, arrêtant les courriers, éclairant la marche des colonnes, harcelant celles de l'ennemi.

Chaque province avait une junte et pour sa garde une compagnie.

La cavalerie était en voie d'organisation sous le commandement et la direction de Carlos O'Donnel. Elle ne se composait encore que de quelques lanciers de Navarre.

L'artillerie comptait, comme matériel, deux pierriers pris dans une affaire récente devant Vittoria, un vieux canon déterré on ne savait trop où, et que les soldats appelaient *El Avuelo*, le grand-père, à cause de son âge et de ses infirmités. Le colonel Reyna, qui dirigeait cette triste artillerie, faisait fondre quelques pièces dans le Bostan.

L'état major était formé d'un très-petit nombre d'officiers. Un seul homme portait le titre de général, Zumalacarreguy. Quelques autres étaient officiers généraux, sans en porter le nom: Ituralde, Gomez, Eraso, Guibelalde, Zavala, Gnergui, Villaréal. Il y avait en outre une douzaine d'aides-de-camp dont on connaissait à peine les grades.

Telle était l'armée que Zumalacarreguy était parvenu à former en peu de mois, et que don Carlos avait pu rejoindre, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à l'époque même où commence notre récit.

XI. — UN SALON POLITIQUE.

Nous avons laissé Poriace et son fidèle Patou péné-

trant dans le salon d'Elisalde, sous les auspices de la marquise de Santos-Ladron et de sa sœur.

Ce salon, vaste pièce de forme octogonale, donnait sur les jardins d'un côté, sur la campagne de l'autre. Une douzaine d'hommes s'y trouvaient réunis. Ils se levèrent à l'arrivée de la marquise qui prononça en langue espagnole quelques mots d'une voix assez élevée pour que notre voyageur, familiarisé avec le latin, pût comprendre qu'on le présentait comme ami de Mme de Rosamarès.

— Asseyez-vous, monsieur, dit ensuite en français la marquise, vous êtes ici au milieu de braves serviteurs du glorieux Carlos Quinto notre roi, n'en doutez pas, saura, comme jadis votre Henri IV, reconquérir sa couronne les armes à la main. La noble femme ne connaissait pas alors la différence qui existait entre le Béarnais et le descendant dégénéré du petit-fils de Louis XIV.

En parlant ainsi, Mme Santos-Ladron s'était rapprochée de la cheminée; puis, avec les plus jolis doigts du monde, rosés et mignons, elle roula une cigarette, l'alluma, en tira une bouffée et la présenta à Poriace. Ce dernier était resté un instant ébahi de cet acte de familiarité qui n'était qu'une preuve d'exquise politesse, d'après les usages navarrais. La marquise, sans remarquer la stupéfaction de son hôte, prit elle-même

l'hiver, qui aurait obligé le prince de rester enfermé dans des appartements chauffés sans pouvoir respirer l'air pur du dehors, n'aggravât les étouffements auxquels il était sujet; mais la douceur de la saison actuelle, qui permet de renouveler fréquemment l'air des appartements, a dissipé cette crainte, et plus nous approchons du printemps, plus l'amélioration promet de faire de progrès.

— Nous apprenons, avec un vif regret, que l'état de santé de M. de Moustier est de plus en plus alarmant.

— La *Presse* annonce que M^{sr} le nonce du Saint-Siège s'est rendu, avec M. le curé de Sainte-Clotilde, paroisse du ministère des affaires étrangères, auprès de M. de Moustier, dont l'état est alarmant. Le malade est sans cesse agité par la pensée de ne pouvoir sortir de l'hôtel du quai d'Orsay.

— Le monde artistique est mis en grand émoi par la nouvelle de la vente prochaine de la célèbre galerie Delessert. Cette collection, où sont réunis de nombreux chefs-d'œuvre de l'école hollandaise, contient le seul Raphaël qui fasse, en France, partie d'une galerie privée.

La vente aux enchères aura lieu dans le courant du mois de mars.

— La vente des écuries de la reine Isabelle, dit le *Gaulois*, aura lieu très-prochainement à Madrid. Le catalogue ne porte pas moins de 400 mules et de 368 voitures, dont une ornée de panneaux peints de Murillo.

— Voici le relevé des consommations de la ville de Paris pendant 1867, année de l'Exposition universelle :

Vins en cercles 3,553,581 hectolitres; en bouteilles 21,779 hectolitres; alcool pur et liqueurs 122,062 hectolitres; cidre 61,606 hectolitres; bière à l'entrée 289,314 hectolitres; bière à la fabrication 61,629 hectolitres; raisins 7,031,678 kilog.; viandes de boucherie et charcuterie 151,545,524 kilog.; volaille et gibier 4 millions de francs; fromage sec 4,245,704 kilog.; beurre 24,790,856 fr.; œufs 17,128,994 fr.; marée 16,427,826 fr.; huitres 1,887,799 fr.; poisson d'eau douce 1,925,906 fr.; etc.; etc.

— Des avis de Calcutta signalent l'imminence d'une nouvelle famine dans les vastes districts de Rajputana, où le manque de pluie a empêché les ensemencements de germer.

Paris, 6 janvier 1869.

Monsieur le Directeur,

Vous signaliez dernièrement dans vos *faits divers*, la découverte d'une lunette qui, placée sur l'affût des canons, ferait diriger les coups de l'artillerie d'une manière sûre, et pour ainsi dire à bout portant.

Vous pouvez vous rassurer. Cette lunette n'existe pas, quoi qu'en puisse dire l'inven-

teur; et, existât-elle, elle resterait sans emploi; car c'est ignorer l'A B C du métier que de vouloir placer quoique ce soit sur les pièces qui, par la force et l'ébranlement du tir, feraient du premier coup voler cette fameuse lunette en éclats. Les mires, quoique en cuivre d'épaisseur et fichées sur la pièce, ne résistent pas elles-mêmes, et se tordent ordinairement après quelques coups de canon.

Vous le dirai-je? Il n'existe encore, à cette heure, que deux instruments propres à l'artillerie, tous deux fruit du travail de hautes capacités du génie militaire; mais bientôt peut-être on entendra parler d'un instrument de la plus grande portée scientifique, œuvre cependant d'un simple ouvrier, qui, sans études préalables aucunes, sans livres, sans professeurs, et par la seule force d'un génie particulièrement inventif, vient de mériter l'honneur d'être appelé devant un ancien astronome, membre de l'Institut, devant des capitaines, colonels et généraux d'état-major et d'artillerie, et qui aujourd'hui même reçoit, par mon entremise personnelle, un appel bienveillant près de l'une des hautes autorités de l'Ecole polytechnique.

M. Roy, l'ouvrier dont je parle, est aussi simple et naïf qu'il est fort et scientifique; et son instrument aura le rare mérite, lorsqu'il aura reçu ses perfections, de répondre à tous les besoins de l'infanterie comme de l'artillerie, de la marine même, et tout bonnement aussi à ceux du géomètre et du simple arpenteur, par le mesurage exact, non-seulement des distances, mais même des hauteurs et largeurs.

Laissons faire les essais — et de toutes les façons; — puis, quand le moment m'en paraîtra venu, j'en causerai à vos lecteurs.

PAUL PROUTEAU.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La grave question de la traverse de Saumur par un rail-way, semble devoir entrer dans une phase nouvelle. Un de nos concitoyens, M. Léon De Fos, s'inspirant de la répulsion d'un assez grand nombre des habitants de la ville, fait un appel au patriotisme saumurois, et demande qu'une société se constitue aussitôt pour la construction d'un viaduc sur la Loire. Ce viaduc desservirait les quatre lignes qui ne peuvent manquer de se croiser à Saumur, savoir :

Ligne de Saumur à Poitiers;

— Saumur à Cholet;

— Saumur à Thouars;

— Saumur au Mans.

Nous espérons que cet appel sera entendu, et que tous les intéressés se réuniront promptement pour arriver au but si vivement désiré.

Il est inutile de développer les raisons qui militent en faveur de ce projet. Notre ville y

gagnerait au double point de vue de la sécurité, de l'embellissement, et la compagnie que représente si intelligemment M. Galland, n'aurait pas à exécuter ces travaux provisoires qui doivent être assez coûteux.

Les souscriptions seraient ouvertes à la banque De Fos.

AU PATRIOTISME SAUMUROIS.

VIADUC DE SAUMUR.

Souscription en faveur d'une compagnie à former, au capital de deux millions, pour la construction immédiate d'un viaduc devant servir aux chemins de fer du réseau saumurois, savoir :

Lignes de Cholet, Thouars, Poitiers et le Mans.

Le capital réparti en :

Actions de 250 fr., garanties ou non-garanties.

Obligations, —

Et subvention, —

PREMIÈRE LISTE.

Léon De Fos..... 40 actions.

MM. les souscripteurs des Courses sont invités à se réunir demain dimanche, à une heure après midi, à l'Hôtel-de-Ville, pour la fixation des nouveaux statuts de la société et la nomination de la commission définitive.

Un décret inséré au *Journal officiel* nomme M. Léonard juge de paix du canton de Vihiers.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Si, dans notre bonne ville d'Angers, le soleil luit pour tout le monde, il est naturel que le *Petit Journal* vienne se chauffer à ses rayons bienfaisants; aussi n'est-ce pas contre la concurrence qu'essaie de faire, à la presse locale, la petite feuille, que nous nous élevons, mais contre son mode de vente.

Appeler l'attention publique en criant, par dessus les toits et sur un ton qu'atteindrait à peine un fort tenor, que deux cents personnes viennent d'être exécutées à Saint-Nazaire, ou qu'un crime a été commis sur le chemin de fer d'Angers au Mans, est-ce user convenablement de l'autorisation qui est accordée au *Petit Journal* de se vendre sur la voie publique? La bonne foi publique ne peut-elle pas être trompée par ces boniments d'un nouveau genre? Nous posons la question à qui de droit, et nous espérons qu'à l'avenir on coupera les ailes à ces canards, dont le vol est trop hardi. »

On lit dans le même *Journal* :

La température exceptionnelle qui règne depuis quelque temps produit des phénomènes de végétation extraordinaires. Les arbres fruitiers bourgeonnent comme au printemps. Dans plusieurs jardins de la ville, entres autres dans celui de l'Ecole normale, les amandiers ou les

abricotiers sont en pleine fleur. Les marronniers situés sur le boulevard du Château sont garnis de gros bourgeons près à s'épanouir; quelques-uns même ont déjà fait éclater leur enveloppe.

L'hiver exceptionnellement doux que nous traversons cette année n'est pas sans précédents.

En 1172, en effet, la douceur de l'hiver permit aux arbres de se couvrir de feuilles; les oiseaux couvèrent et eurent des petits au mois de février.

L'an 1289 fut sans hiver.

En 1421, les arbres fleurirent en mars et la vigne en avril; les cerises mûrirent dans ce mois le raisin en mai.

En 1538, les jardins furent émaillés de fleurs au mois de janvier.

L'année 1572 fut égale à celle de 1172.

Les années 1607, 1612, et 1617, furent remarquables par la douceur de leur température.

En 1659, il n'y eut ni glace ni neige.

En 1692, on n'alluma point les étuves en Allemagne.

Enfin, la douceur de la température des hivers de 1791, 1807 et 1822 fut vraiment extraordinaire.

Encore quelque temps, et 1868-69 pourra être classé parmi les années clémentes.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Un journal étranger annonce que la France et l'Angleterre auraient décidé d'envoyer un corps d'occupation à Athènes. Cette nouvelle est controuvée.

Vienne, 8 janvier. — La *Presse* dit que le représentant de la Grèce sera admis à la conférence, uniquement pour donner des renseignements et défendre la conduite du gouvernement hellénique. Le représentant de la Grèce ne pourra pas faire de propositions ni donner d'explications pour être mentionnées au protocole.

Le ministre Delyannis n'ira pas à Paris.

La *Nouvelle Presse libre* croit savoir que les puissances signataires du traité de Paris formuleront une déclaration en réponse à l'ultimatum turc. Cette déclaration devrait être acceptée par la Grèce et serait présentée à Constantinople. A la suite de ces formalités, la Porte retirerait son ultimatum.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

FOURNITURE

De lignes et menus cordages.

Le jeudi 14 janvier 1869, il sera procédé, au Ministère de la Marine et des Colonies, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudica-

une cigarette qu'elle se mit à fumer en parlant avec une volubilité tout espagnole.

Poriace, étranger à ce qu'il voyait dans le salon, se rapprocha de la sœur de la marquise. Cette dernière caressait Patau, qui, l'œil fixé sur son maître, ne paraissait pas moins surpris que lui du milieu dans lequel il se trouvait tout-à-coup transporté.

— Vous voyez ici, monsieur, dit alors en français la signora Matea (c'était son nom), une douzaine de personnes dévouées au roi. Celui qui cause en ce moment avec ma sœur est le général Maroto, arrivé dans la journée, et qui doit franchir demain la frontière. Il passe pour un de nos plus habiles généraux. L'autre, près de lui, est le général du génie Montenegro, attendu avec impatience par notre immortel héros, Don Thomas Zumalacarre que vous allez bientôt avoir l'honneur de contempler. Ces deux jeunes gens, près d'eux, sont leurs aides-de-camp. Là, près de la fenêtre, voici trois officiers des gardes-du-corps de Ferdinand VII, qui, ayant pu se réfugier en France à la mort du vieux roi, ont été quelque temps internés à Angoulême, et viennent enfin d'être assez heureux pour tromper la police française. Ils attendent avec impatience le moment de franchir les Pyrénées.

Malheureusement la saison est si belle, les nuits sont si claires, que nos contrebandiers basques, malgré leur

intrépidité, n'osent se hasarder à les mener au village de Zacaramurdy, à Elisondo ou à Onate où se tient habituellement le roi.

Poriace écoutait avec la plus curieuse attention la sœur de la marquise, lorsque ses yeux se fixèrent sur un homme d'une figure admirable, encadrée par une magnifique barbe noire, et qui, étendu sur un divan, le corps à moitié couvert par son manteau, fumait comme presque toutes les autres personnes en ce moment au salon, une cigarette de tabac d'Espagne.

— Signorita, dit Poriace à la jeune fille, je ne saurais trop vous remercier des renseignements que vous voulez bien me donner; soyez assez bonne encore, je vous prie, pour me dire quel est ce monsieur couché dans l'angle de gauche du salon?

— Le comte Tabeira, chambellan de notre auguste souverain, envoyé en mission par Charles V auprès des puissances du Nord, et qu'un accident à la jambe retient ici depuis quelques jours. Heureusement, ajouta en souriant Matea, l'accident du noble comte n'aura de suite fâcheuse ni pour lui, ni pour les intérêts du roi.

— Comment cela, signorita?

— Sans doute. Le comte Tabeira est chargé de négocier auprès des empereurs d'Autriche et de Russie un emprunt considérable, indispensable pour la subsistance de notre brave armée. Sa chute aurait pu être préjudi-

ciable aux intérêts de Charles V; mais, grâce à vous, monsieur, l'argent attendu avec impatience n'est plus aussi nécessaire aujourd'hui.

— Grâce à moi, dites-vous, Signorita. En vérité, je ne vous comprends pas.

— Vous allez me comprendre. N'est-ce pas vous qui avez fait passer en Espagne notre amie et la vôtre?

— Mme de Rosamarès?

— Sans doute. Eh bien! Mme de Rosamarès porte au roi des Espagnes une somme importante et les diamants de la princesse Beria sacrifiés par la noble femme pour les besoins de la bonne cause. Avec ces ressources, on pourra attendre en Navarre les résultats de la négociation du comte Tabeira.

Allons, se dit Poriace devenu pensif, voilà que, sans m'en douter, je me trouve tout d'un coup jouer un véritable rôle dans les affaires politiques que je ne connaissais même pas il y a quelques jours!... Singulière chose que la vie. Je suis maintenant lancé dans les aventures, moi qui me souciais des aventures, des gouvernements, de la politique surtout, comme d'une vieille pantoufle. Diable! l'amour fait faire bien du chemin, et je vois qu'il y a plus loin que je pensais de Paris et de Tortoni à la frontière des Pyrénées.

— Ce que je vous dis à l'air de vous surprendre, repri-
prit, après un instant de silence, la jolie Matea. Se-

riez-vous fâché de ce que vous avez fait?

Et en disant ces mots, ses beaux yeux noirs lançaient des éclairs.

— Non pas, non pas, Signorita se hâta de répondre Poriace en voyant l'exaltation de Matea. Je suis très-satisfait, au contraire, de pouvoir me présenter au roi Charles V sous de pareils auspices.

Peste! se disait en lui-même le bon Poriace, en voyant les regards de feu de Matea, si toutes les braves femmes de la Navarre sont aussi exaltées que mes belles hôtes, les christinos ne doivent pas filer des jours paisibles. Ainsi donc, me voici définitivement enrôlé parmi les défenseurs de la légitimité espagnole.

Au moment où il terminait cet aparté, la grosse servante basquaise apporta sur un plateau et mit sur la table une douzaine de petites tasses blanches. Chaque tasse contenait du chocolat à l'eau, que l'on sert à Bayonne et en Espagne jusqu'à trois fois par jour, comme en Angleterre on sert le thé. Chacune aussi était accompagnée d'une petite et blanche serviette. Deux carafes d'eau glacée dominaient tout le contenu du plateau.

(La suite au prochain numéro.)

tion, en six lots, de la fourniture des lignes et menus cordages, à livrer dans les ports de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

Les personnes qui auront l'intention de concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance du cahier des conditions particulières dans les bureaux de la Préfecture de Maine-et-Loire.

JOURNAL DES DEMOISELLES
ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Pour répondre aux désirs manifestés par un grand nombre de ses abonnés, trouvant que le JOURNAL DES DEMOISELLES — paraissant une fois par mois — ne donnait pas assez de costumes de modes, l'Administration du JOURNAL DES DEMOISELLES avait d'abord créé une édition bi-mensuelle, offrant en plus, à ses abonnés, 30 gravures de modes et un texte explicatif, ÉDITION BLEUE.

D'autre abonnés, plus soucieuses d'avoir un grand nombre de patrons, en réclamaient sans cesse. — Il avait été créé pour elles une seconde édition bi-mensuelle de patrons, donnant le 16 de chaque mois une feuille

imprimée recto et verso, ÉDITION VIOLETTE.

Une autre classe d'abonnées demandait d'avoir réunies ces deux éditions, c'est-à-dire d'avoir les patrons et les gravures des deux éditions bi-mensuelles. Ce fut pour les satisfaire que parut la troisième édition bi-mensuelle, qui, avec les gravures et les patrons des deux autres, donne en plus, chaque mois, un ou deux patrons à découper, ÉDITION VERTE.

Le JOURNAL DES DEMOISELLES espérait, avec ces trois éditions bi-mensuelles, avoir satisfait à toutes les exigences: mais un grand nombre d'abonnées ayant exprimé le plaisir qu'elles auraient à recevoir leur journal, non plus seulement deux fois par mois, mais toutes les semaines, l'Administration du JOURNAL DES DEMOISELLES a résolu de créer, à partir de Janvier 1869, une édition hebdomadaire du JOURNAL DES DEMOISELLES, donnant:

Le PREMIER SAMEDI du mois, le Journal des Demoiselles tel que le reçoivent les abonnés à l'édition de 10 fr. (édition chamois).

Le DEUXIÈME SAMEDI du mois, une gravure de modes et une double feuille de patrons, de très-grande dimension — le patron de l'édition violette, — un texte explicatif de ces deux annexes et une chronique, le tout enveloppé d'une couverture orange.

Le TROISIÈME SAMEDI, une gravure de modes, une très-grande feuille contenant un ou plusieurs patrons à découper, c'est-à-dire à pièces indépendantes; — le patron à découper de l'édition verte, — souvent ces patrons seront pour plusieurs tailles.

Le tout accompagné d'un texte explicatif et d'une couverture orange, comme le deuxième samedi.

Le QUATRIÈME SAMEDI, une gravure de modes et une planche jaune couverte, recto et verso, de travaux d'actualité et de fantaisie, apportant dans la famille une occupation agréable autant qu'utile et une grande économie. En outre, un texte explicatif comme pour les numéros précédents.

Quand il y aura un cinquième samedi dans le mois, cette cinquième livraison sera composée comme les trois précédentes, au point de vue de la plus grande utilité pratique.

Cette édition satisfera, assurément, les plus difficiles, et résumera en elle toutes les qualités d'un journal à la fois instructif, littéraire et surtout utile, et s'adressera aussi bien aux jeunes filles qu'aux femmes mariées; il sera en un mot le journal de la famille.

Le prix de cette édition est de 28 fr. pour Paris, — 32 fr. pour les Départements.

Les abonnements pourront se faire pour 3 mois, et le

prix en est de 7 fr. 50 pour Paris, — 8 fr. 50 pour les Départements.

Ainsi donc, le JOURNAL DES DEMOISELLES sera ainsi divisé:

EDITION MENSUELLE ordinaire (couverture Paris. Départ. chamois)	10 f.	12 f.
EDITION BI-MENSUELLE avec gravures et texte (couverture bleue)	16	18
EDITION BI-MENSUELLE avec patrons (couverture violette)	15	18
EDITION BI-MENSUELLE avec gravures, texte et patrons (couverture verte)	20	24
EDITION HEBDOMADAIRE (Journal des Demoiselles et Petit Courier des Dames réunis), couverture orange.	28	32

Les Abonnées qui voudront faire l'essai de l'édition hebdomadaire pourront la recevoir pendant trois mois en envoyant 8 fr. 50 (pour les Départements). A l'expiration du premier trimestre, il leur sera loisible de revenir, pour le reste de l'année, à leur ancienne édition — quelle qu'elle soit — en nous envoyant les 3/4 du prix de cette édition.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

Le 31 janvier 1869, en l'étude de M^e Leroux, à l'heure de midi,

LES BIENS

Ci-après désignés,

Appartenant à M. Launay, boulanger, place de l'Hôtel-de-Ville, à Saumur.

Vingt ares 35 centiares de terre, au Sentier du Moulin, commune de Saumur, joignant Pasquier et Bougreau.

Vingt-deux ares de terre et rangées, aux Vigneaux, même commune, joignant Fouque et Gondouin.

Seize ares 50 centiares de terre et rangées, à la Gueule-du-Loup, même commune, joignant Mignon et Bougreau.

Seize ares 50 centiares de terre et rangées, aux Perreaux, même commune, joignant M^{me} Gilbert et Mignon.

Seize ares 50 centiares de terre, aux Terres-Rouges, même commune, joignant Mollay et Alzon.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M. LAUNAY, place de l'Hôtel-de-Ville, à Saumur. (15)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

BELLE

VENTE MOBILIÈRE

A Souzay.

Le dimanche 17 janvier 1869, à midi, et jours suivants, en la demeure de feu M. Gondouin de la Robèrière.

Il sera vendu:

Mobilier de salon, glaces, pendules, candélabres, tableaux et antiquités, mobilier de salle à manger, vaisselle, argenterie, porcelaine et cristaux, grande quantité de linge de table et autre, mobilier de chambres à coucher, matelas, lits de plumes, édredons, bibliothèque, batterie de cuisine, vins blancs et vins rouges de différentes années, voitures, cheval, harnais, paille, foin, grande quantité de pots de fleurs, etc., etc.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (14)

CLASSE DE 1868.

UNE BOURSE est ouverte, comme l'année dernière, en l'étude de M^e Clouard, notaire à Saumur, pour le remplacement au service militaire des jeunes gens de la classe de 1868. (587)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

OU A LOUER

Une Maison d'habitation,

AVEC DÉPENDANCES,

Ecurie et remise, jardin en plein rapport, clos de murs,

Contenant 44 ares environ, dans lequel existe une pièce d'eau; le tout situé au bourg de Saint-Lambert-des-Lévées, joignant MM. Cornilleau, Vaucelle et Legeard.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LEROUX, notaire à Saumur, ou à M. Jules BIDAULT, cafetier à la Gare, chargé de faire visiter la propriété. (14)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le mardi 12 janvier 1869, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison de M. Charrier, capitaine au 4^{me} chasseurs, sise rue Duncan, à Saumur, à la vente aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu:

Lit à la Renaissance, sommier, matelas, couvrepieds, couvertures, rideaux de lit et de croisées, guéridons, glaces, pendule, candélabre, fauteuils Voltaire et autres, chaises garnies, tapis, commode, tableaux, table de nuit, table de toilette, cheminée prussienne et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 10 janvier 1869, à midi, il sera procédé, par M^e Laumonier, notaire à Saumur, en une maison située à Munet, commune de Distré, à la vente d'objets mobiliers dépendant de la succession du sieur Auguste Gabiller, cultivateur.

On vendra: Lits, couettes, paillasses, tables, vaisselle, armoire, draps et serviettes, effets d'habillement, orge, blé et objets de toute nature.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

M^e DELALANDE, notaire à Saint-Léger (Vienne), demande un clerc. (518)

GRANDS BAINS DE LA TOURAINE

Boulevard Béranger, 12, à TOURS.

Établissement des plus confortables, répondant à toutes les exigences hygiéniques et médicinales. Eau filtrée du Cher. Baignoires émaillées. — Chauffé en hiver.

Hydrothérapie à l'eau de source à 10 degrés. Douches en pluie, en jets, en cercles, etc.

Bains et Douches de vapeur. — Bains russes, — Douches et Bains sulfureux, alcalins, etc., — Fumigations-Inhalation, — Hydrotère.

L'établissement traite à prix réduits pour des cures de longue durée.

A VENDRE

Une bonne carriole avec ses harnais.

S'adresser à M. MARQUIS, boulanger à Nantilly. (552)

COSTUMES

POUR BALS ET CAVALCADES,

A VENDRE

S'adresser à M^{me} veuve BODINOT, rue de l'Abreuvoir, 1, à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

A Saumur, rue Verte,

Occupée par M. Mayet, contrôleur.

TROIS PORTIONS DE MAISON, rue Haute-Saint-Pierre.

Une autre PORTION DE MAISON, rue de la Fidélité.

S'adresser à M. GIRARD-ROUSSEAU. (2)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON OU PORTION DE MAISON

Rue Basse-Saint-Pierre, 16.

entre cour et jardin.

S'adresser à M. FILLOLEAU-TESSIER.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la St-Jean,

UNE PETITE MAISON,

Rue Courcouronne, 6. S'adresser, à M. TAILBOUIS. (544)

A LOUER DE SUITE,

MAISON,

Quai Saint-Nicolas, n^o 3, composée de huit pièces.

Prix de location: 500 fr.

S'adresser à M^{me} JAVEY, qui l'occupe. (580)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTÉ FLORISSANTE,

ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE,

SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR

LE CHOCOLAT DU BARRY de Londres, la Reine d'Angle-

terre, qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aigreurs, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtés et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, membranes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), darts, éruptions, mélancolie, dépérissement, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe; manque de fraîcheur et d'énergie, hypochondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogrammes, contre le mandat ci-inclus. Agréé, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITTOLES, vice-consulat de France. — Certificat n^o 65,715. — Paris, 11 avril 1866. Monsieur, — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat du Barry qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait. tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes. Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs et il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes pour faire 12 tasses, fr. 2-25; de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses, fr. 7, soit environ 20 centimes la tasse. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers Pharmaciens et Épiciers. DU BARRY et C^{ie}, 26, Place Vendôme, à Paris.

Dépôt à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 25. (446)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 7 JANVIER.			BOURSE DU 8 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 50	» 20	» »	70 25	» »	» 25
4 1/2 pour cent 1852.	102 50	» »	» »	102 25	» »	» 25
Obligations du Trésor.	490	» »	» »	490	» »	» »
Banque de France.	3110	» »	5	3105	» »	5
Crédit Foncier (estamp.).	1550	» 7 50	» »	1552 50	2 50	» »
Crédit Foncier colonial.	415	» »	» »	415	» »	» »
Crédit Agricole.	» »	» »	» »	626 25	» »	» »
Crédit industriel.	642 50	2 50	» »	635	» »	7 50
Crédit Mobilier (estamp.).	282 50	» »	2 50	282 50	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	708 75	2 50	» »	710	1 25	» »
Orléans (estampillé).	925	» »	» »	922 50	» »	2 50
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1180	2 50	» »	1172 50	» »	7 59
Est.	570	1 25	» »	566 25	» »	3 75
Paris-Lyon-Méditerranée.	972 50	» »	1 25	968 75	» »	3 75
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	613 75	» »	» »	608 75	» »	5
Ouest.	590	10	» »	580	» »	10
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1572 50	5	» »	1560	» »	12 50
Canal de Suez.	423 75	1 25	» »	422 50	» »	1 25
Transatlantiques.	317 50	5	2 50	310	» »	7 50
Emprunt italien 5 0/0.	55 10	» »	» »	54 40	» »	70
Autrichiens.	632 50	2 50	» »	645	» »	7 50
Sud-Autrich.-Lombards.	443 75	» »	» »	437 50	» »	6 25
Victor-Emmanuel.	49 75	» 75	» »	48 25	» »	1 50
Romains.	51	1	» »	51	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	277 50	» »	» »	275	» »	2 50
Saragosse.	75	» »	» »	70	» »	5
Séville-Xérés-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	63 50	» »	» »	62	» »	50
Compagnie immobilière.	103 75	» »	2 50	96 25	» »	7 50

OBBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	337 50	» »	» »	336 50	» »	» »
Orléans.	336 25	» »	» »	330	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	» »	» »	» »	337 50	» »	» »
Ouest.	327 50	» »	» »	330	» »	» »
Midi.	325	» »	» »	335	» »	» »
Est.	329 25	» »	» »	330	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.